



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Un an, \$1 Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX Un an, \$1

Gazette des Campagnes

PUBLIÉE A SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE, P. Q.

SOMMAIRE :

- Revue de la semaine* : Les caisses paroissiales. — Le "Naturaliste Canadien."
Causerie agricole : Production des bois en dehors de la forêt.
Sujets divers : Culture des pommes de terre. — Culture des plantes potagères. — Des engrais végétaux. — Profondeur à laquelle les racines des plantes pénètrent. — Rapport du Président de la Société d'horticulture du comté de l'Islet. (Suite et fin).
Choses et autres : Changements de récoltes. — Chaux calcinée comme engrais. — Emploi des gazons pour le jardinage. — Limon et vase comme amendements du sol. — Le Derincator.
Ricette : Cire pour les arbres fruitiers.

REVUE DE LA SEMAINE

Les caisses paroissiales. — Une des principales associations agricoles, pouvant le plus assurer l'aïssance dans nos campagnes et attacher davantage ses habitants à la culture du sol, est l'établissement de "caisses paroissiales" en faveur des cultivateurs propriétaires, et tous ceux qui participent aux travaux de la culture. Ces associations sont en voie d'être organisées, et déjà le but qu'elles doivent

s'efforcer d'atteindre a reçu la haute approbation de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, administrateur de l'archidiocèse de Québec ; il en recommande fortement l'établissement.

Pourront faire partie des "caisses paroissiales" non seulement les propriétaires de fermes, mais aussi les ouvriers employés à la culture du sol ; ils auront également droit d'être secourus chaque fois qu'ils auront été atteints de maladie ou éprouvé un accident qui les empêcheraient de travailler.

MM. les curés de chaque paroisse, les missionnaires agricoles et les directeurs du Syndicat des cultivateurs de la province de Québec, feront une propagande active en faveur de l'établissement de "caisses paroissiales" là où il sera possible. Nécessairement la tâche d'organiser le crédit agricole sous le contrôle des directeurs des "caisses paroissiales" incombera aux directeurs de ce Syndicat si bien disposés à favoriser l'établissement des associations de bienfaisance mutuelle. Pour ce qui est des secours à être accordés aux membres de la "caisse paroissiale" les missionnaires agricoles indiqueront les moyens à prendre pour les obtenir, et le curé de la paroisse se chargera d'en diriger la distribution, suivant qu'il le croira nécessaire en faveur de celui qui réclamera du secours.